



Dossier n° DP 95 604 2500030

Date de dépôt : **08/08/2025**

Demandeur : **Madame Lucien Emmanuella**

Pour : **l'élévation d'une clôture , la suppression d'un garage de 15.50 m² en tôle.**

Adresse terrain : **5 rue de la cartoucherie 95470 Survilliers**

DESTINATAIRE :

Madame Lucien Emmanuella

5 Rue de la Cartoucherie

95470 Survilliers

Madame,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 08/08/2025 pour un projet d'élévation d'une clôture la suppression d'un garage de 15.50 m² en tôle, situé 5 rue de la cartoucherie.

Vous avez reçu un courrier vous informant qu'il manquait des pièces à votre dossier. Ce courrier vous informait également que le délai d'instruction de votre dossier commencerait à courir à compter du dépôt de l'ensemble des pièces.

Vous avez déposé des pièces manquantes en Mairie le 15/09/2025. Toutefois il s'avère que ces pièces ne répondent pas en totalité à la demande qui vous a été formulée.

RAPPEL DES PIÈCES MANQUANTES OU INSUFFISANTES DANS LE DOSSIER DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Après examen des pièces jointes à votre déclaration préalable, il s'avère que la(les) pièce(s) suivante(s) est(sont) manquante(s) ou insuffisante(s) :

- ❖ **Dans le cadre 1.1. du cerfa, veuillez corriger le code postal de votre département de naissance (099) et non (611).**

Je vous informe qu'en conséquence

- Votre dossier de déclaration préalable **est toujours** en attente de certaines pièces.
- le délai d'instruction de votre déclaration préalable ne commencera à courir **qu'à compter de la date de réception de la (des) pièce(s) manquante(s) par la mairie.**
- si votre dossier n'est pas complété dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la première lettre de demande de pièces, **votre déclaration fera l'objet d'une décision tacite d'opposition en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.**

Je vous prie de croire madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Survilliers,
Le 15 septembre 2025

Pour Mme Adeline ROLDAO-MARTINS
Maire de Survilliers

Mme Nélie LECKI
Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'habitat,
la citoyenneté et les affaires juridiques.

